

# Partenariat & Innovation

Rapport Annuel au 31 mars 2021

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation



# Sommaire

Disclaimer.....	2
Principales caractéristiques .....	3
Orientation de gestion.....	4
Reporting financier du fonds .....	5
Synthèse du portefeuille depuis l'origine.....	6
Autres points : éléments juridiques .....	9
Etats Financiers .....	11
1. <i>Bilan</i> .....	11
2. <i>Hors Bilan</i> .....	12
3. <i>Compte de résultat</i> .....	12
Annexes .....	13
1. <i>Règles et méthodes comptables</i> .....	13
2. <i>Autres informations</i> .....	17

## Disclaimer

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le règlement du Fonds sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou du dépositaire.

La valorisation du portefeuille est établie sur la base des informations disponibles à la date du rapport et ne préjuge pas du prix de cession futur.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

# Principales caractéristiques

## PARTENARIAT & INNOVATION

Forme juridique	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
Société de Gestion	Andera Partners SCA
Taille du Fonds	18,2 M€
Date de constitution	16 novembre 2007
Fin de période de souscription	27 décembre 2007
Durée de vie	7 exercices à compter de la fin de la période de souscription (31 mars 2015) ; cette durée a été prorogée deux fois d'un an puis a fait l'objet d'une cinquième prolongation jusqu'au 31 mars 2022.
Rachat de parts	Les rachats sont bloqués depuis le 31/03/2015, date d'entrée en liquidation du fonds.
Zone géographique	France et pays limitrophes
Distributions	Distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans
Commissions de gestion	La Commission de Gestion est de 3,6% par an net sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants. Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019, la Société de Gestion ne prélève plus de commission de gestion. Le Dépositaire reçoit une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds.
Commission dépositaire	
Engagement de l'équipe	0,10% de l'Engagement Total
Rappel des principaux risques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de liquidité</li><li>- Risque lié à la sélection des entreprises</li><li>- Risque lié aux petites capitalisations</li><li>- Risque lié au caractère innovant</li><li>- Risque de taux</li></ul>
Date de fin de l'exercice comptable	31 mars
Fiscalité	Exonération des plus-values et revenus du Fonds (hors prélèvements sociaux) sous réserve de respect d'une période de blocage de 5 ans.
Péridicité de valorisation	Trimestrielle
Dépositaire	Edmond de Rothschild (France), 47 rue du Faubourg Saint Honoré - 75401 Paris Cedex 08
Commissaires aux comptes	Mazars, 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie - France
Normes IPEV	Les recommandations IPEV en termes de reporting ont été adoptées dans ce rapport.

# Orientation de gestion

## Historique

Le FCPI PARTENARIAT & INNOVATION a été agréé par l'AMF le 27 juillet 2007 et créé le 16 novembre 2007 pour une durée de sept (7) exercices à compter de la fin de sa Période de Souscription.

Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion pour deux périodes successives d'un an chacune. Toute prorogation sera portée à la connaissance des Investisseurs un mois au moins avant sa prise d'effet.

## Caractéristiques juridiques

Partenariat & Innovation est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation régi par les articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et dispositions particulières de l'article L. 214-30 et L. 214-30-1. Le Fonds est une co-propriété de valeurs mobilières qui a pour vocation de permettre aux porteurs de parts (principalement personnes physiques) de bénéficier des avantages d'une gestion professionnelle de valeurs mobilières cotées et non cotées, dans un cadre fiscal attractif.

Les souscripteurs du fonds bénéficient d'une exonération d'impôt (hors CSG/CRDS) sur les revenus distribués et sur les plus-values dégagées, sous réserve de conserver leurs parts pendant une période de blocage de 5 ans.

## Stratégie d'investissement

Le Fonds a pour objet d'être investi à hauteur de 60 % de son actif dans des petites et moyennes entreprises industrielles ou de services non cotées ou cotées sur un marché réglementé de l'Espace Economique Européen et dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, qui ont de fortes perspectives de croissance, sont fondées sur le développement de produits innovants et sont des Sociétés Innovantes.

Le Fonds investira autour de 45% de ses actifs, dans des opérations de capital développement sur des sociétés cotées ou non, établies en France et qui présentent des perspectives de croissance et des modèles économiques démontrés (chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros).

Le Fonds recherchera une diversification sectorielle du portefeuille de participations avec des investissements compris généralement entre 0,5 et 2,5 millions d'euros.

Le solde des investissements dans des sociétés innovantes (autour de 15% des Actifs du Fonds) sera constitué par des participations prises dans des sociétés européennes, évoluant dans le secteur des sciences de la vie et notamment dans les domaines du matériel médical, produits thérapeutiques et diagnostics moléculaires.

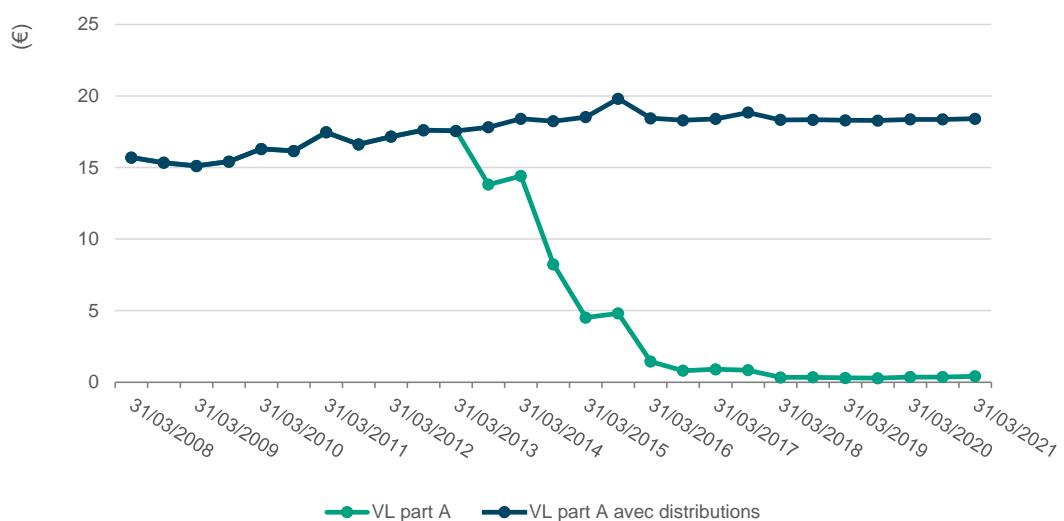
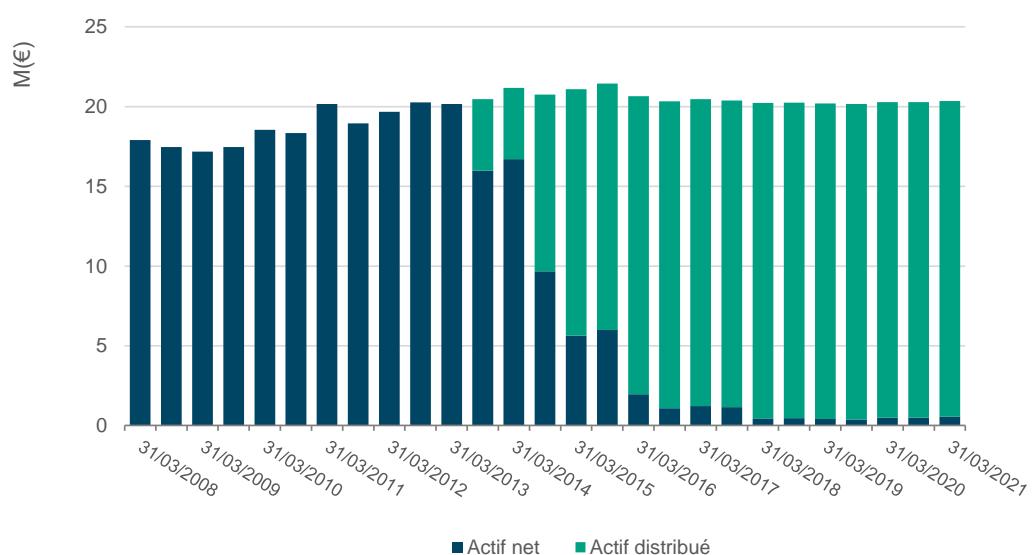
La part non innovante de l'actif du Fonds sera investie dans des OPCVM classées actions et obligations européennes ou diversifiés. Ces OPCVM seront principalement des OPCVM de droit français, qui seront gérés soit par certaines filiales du Groupe Edmond de Rothschild, soit par d'autres sociétés de gestion.

Le Fonds pourra investir directement dans des actions et obligations admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger, dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché, un prestataire de services d'investissement ou un organisme similaire étranger et dans des titres de créances négociables.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir une partie des actifs dans des sociétés non cotées qui ne sont pas des Sociétés Innovantes, pourvu que ces sociétés présentent des perspectives de valorisation attractives et compatibles avec l'horizon de liquidité du Fonds. La Société de Gestion n'interviendra pas sur les marchés financiers à terme fermes ou optionnels.

# Reporting financier du fonds

## Evolution de l'actif net et de la valeur liquidative depuis l'origine



	ACTIF NET	VL PART A	DISTRIBUTION	VL RECONSTITUÉE
Au 31/03/2021	0,46 M€	0,41 €	18,00 €	18,41 €
Au 31/03/2020	0,39 M€	0,36 €	18,00 €	18,36 €

# Synthèse du portefeuille depuis l'origine

## Portefeuille des titres non cotés

Date 1er Invest	Nom de la société	Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés (€)*	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
10/03/2010	ARCHIVECO **		Externalisation et conseil en gestion d'archives	France	627 440	1 812 800	-	1 812 800	2,9 x
17/12/2014	CERTINERGY GROUP **		Conseil, études liés aux économies d'énergie et aux certificats d'économie	France	532 800	220 201	-	220 201	0,4 x
15/09/2008	CONCEPT MANAGEMENT **		Ingénierie en agencement et en décoration des lieux de vente	France	999 000	78 693	-	78 693	0,1 x
26/03/2010	GROUPE GEOTEC **		Réalisation d'études des sols et des fondations	France	1 350 000	2 025 000	-	2 025 000	1,5 x
14/02/2008	ID FINANCE **		Réparation et maintenance de cartes électroniques	France	1 297 622	2 950 089	-	2 950 089	2,3 x
04/03/2008	PANGENETICS **		Anticorps pour le traitement de maladies inflammatoires	France	750 218	1 811 194	-	1 811 194	2,4 x
17/12/2009	SMILE **		SSII Spécialiste de l'intégration de solution Open Source	France	1 200 410	2 359 858	-	2 359 858	2 x
Total Réalisé					6 757 490	11 257 835	-	11 257 835	1,7 x
27/05/2009	FINANCIERE GOA **		Fabrication et distribution de poubelles en inox et accessoires de salle de bain	France	916 152	1 634	456 247	457 882	0,5 x
Total Portefeuille					916 152	1 634	456 247	457 882	0,5 x
Total Réalisé + Portefeuille					7 673 642	11 259 469	456 247	11 715 717	1,5 x

\* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

\*\* Investissements innovants

## Portefeuille des titres cotés

Date 1er Invest	Nom de la société	Société	Activité	Pays	Montant Investi (€)	Produits encaissés*	Valeur en portefeuille (€)	Valeur Totale (€)	Multiple
19/03/2010	ADVERLINE **		Régie publicitaire sur Internet	France	105 140	231 930	-	231 930	2,2 x
28/01/2008	AUBAY TECHNOLOGY **		Conseils en nouvelles technologies	France	427 687	572 458	-	572 458	1,3 x
25/01/2008	BUDGET TELECOM **		Opérateur Télécom	France	243 902	198 435	-	198 435	0,8 x
22/01/2008	CARRERE GROUP **		Production audiovisuelle	France	173 182	0	-	0	0 x
24/01/2008	ESI GROUP **		Simulation numérique	France	247 378	474 370	-	474 370	1,9 x
19/02/2010	HEURTEY PETROCHEM **		Fours d'hydrocarbures	France	326 842	605 735	-	605 735	1,9 x
24/01/2008	INFOTEL **		SSII et éditeur de progiciels	France	496 422	888 782	-	888 782	1,8 x
23/01/2008	LINEDATA **		Editeur de logiciels financiers	France	433 282	804 610	-	804 610	1,9 x
10/03/2008	NATUREX **		Production d'extraits et d'arômes naturels	France	191 911	372 668	-	372 668	1,9 x
24/01/2008	NEXEYA **		Ingénierie informatique et industrielle	France	181 994	183 466	-	183 466	1 x
04/12/2009	OROLIA **		Systèmes de positionnement haute précision	France	200 182	315 718	-	315 718	1,6 x
24/01/2008	PRISMAFLEX **		Supports grand format de communication extérieure	France	125 143	25 250	-	25 250	0,2 x
20/01/2009	PROWEBCE **		Logiciels de gestion pour comités d'entreprise	France	626 448	923 796	-	923 796	1,5 x
02/11/2011	SWORD GROUP **		SSII spécialisée dans les logiciels et services aux industries	Luxembourg	574 652	1 027 743	-	1 027 743	1,8 x
04/03/2008	VIVALIS **		Production de vaccins	France	110 891	243 352	-	243 352	2,2 x
27/10/2009	GENKYOTEX (ex GENTICEL) **		Petites molécules anti-fibrotiques	France	272 290	48 106	-	48 106	0,2 x
Total Réalisé + Portefeuille					4 737 346	6 916 421	-	6 916 421	1,5 x

\* Produits de cession, intérêts, primes de non-conversion et dividendes

\*\* Investissements innovants

# Commentaire de gestion sur la période

## Commentaire de gestion

### Cession totale de la participation dans la société Genkyotex

Le 18 août 2020, le FCPI Partenariat & Innovation a cédé en bourse l'intégralité de sa participation dans la société **Genkyotex**.

La société biopharmaceutique **Genkyotex** est spécialisée dans le développement de médicaments pour le traitement de maladies liées au stress oxydatif. La société a mis en place une plateforme de criblage unique permettant l'identification de nouveaux inhibiteurs de NOX, notamment pour le traitement de la néphropathie diabétique.

Genkyotex a annoncé le 13 août 2020 un accord d'acquisition par Calliditas Therapeutics sur 62,7% du capital et des droits de vote de Genkyotex. Les procédures administratives ont été finalisées au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour les co-investisseurs.

Au total, l'investissement dans **Genkyotex** aura permis au fonds de générer 48 k€ de produits de cession pour un montant investi de 272 k€, soit un multiple de 0,2x la mise. Ce résultat financier reste évidemment en dessous de nos espérances initiales.

### Prolongation de la durée de vie du fonds

La Société de Gestion poursuit activement la recherche d'opportunités de cession des dernières participations détenues en portefeuille. Toutefois, l'optimisation de la valeur de vente du dernier actif en portefeuille (**Rossignol - Financière GOA**) nécessitera un délai complémentaire pour le céder.

La Société de Gestion a donc décidé, dans l'intérêt des porteurs de parts et après avoir averti le Dépositaire et l'Autorité des Marchés Financiers, de **prolonger la durée de ce fonds jusqu'au 31 mars 2022**, soit cinq ans au-delà de la durée de vie réglementaire.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Société de Gestion renonce à toute commission de gestion.

### Valeurs liquidatives

Sur l'exercice écoulé, en tenant compte des distributions, la valeur liquidative des parts A du FCPI Partenariat & Innovation est passée de 18,36 € (au 31 mars 2020) à 18,41 € (au 31 mars 2021), soit une hausse de 0,3% principalement liée à la revalorisation des obligations Financière GOA.

## Ratio réglementaire

Au 31 mars 2021, le fonds respecte le ratio réglementaire d'investissement dans des sociétés innovantes (60%).

## Perspectives

Le portefeuille résiduel se compose d'une unique participation non cotée : **Financière GOA** (Fabrication et distribution de petits produits de propreté et accessoires de salles de bains).

### Evolution récente de l'activité (Financière GOA)

A ce jour, le Groupe Goa ne compte plus que la marque Rossignol, spécialisée dans la fabrication et la distribution de produits d'hygiène notamment des poubelles en métal. Après des années difficiles, la nouvelle équipe de management a fait évoluer l'organisation commerciale afin de renforcer sa présence auprès de clients privés et publics. Ainsi, 2019 a été marquée par le gain d'un appel d'offres de 4 M€ auprès de la mairie de Paris pour le remplacement de poubelles. Cette redéfinition du modèle a permis d'afficher un chiffre d'affaires en croissance soutenue depuis le début de l'année 2020.

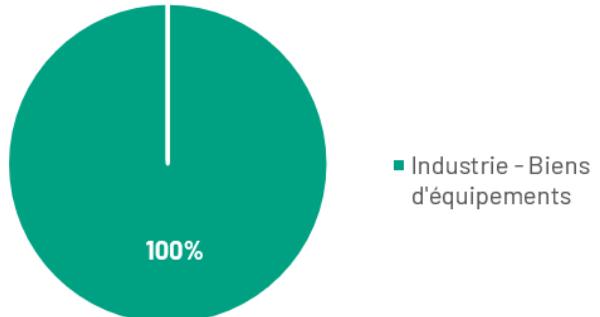
La société a également reçu de nombreuses commandes pendant la crise du Covid-19 notamment de distributeurs de gel hydroalcoolique que les équipes ont développé en début de confinement.

## Perspectives de sortie

L'évolution significative des résultats de la société a conduit les Associés à lancer un mandat de cession en septembre 2020. La société Financière GOA a fait l'attrait de nombreux investisseurs, aboutissant à la réception de plusieurs offres fermes. Nous anticipons la sortie du portefeuille de Financière GOA au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

Une fois la totalité des participations cédées et les produits reçus reversés aux porteurs de parts dans le cadre d'une dernière distribution, le fonds sera liquidé définitivement.

### Répartition sectorielle du portefeuille innovant



### Investissements /

### Cessions

### Investissements pendant la période

Aucun investissement n'a eu lieu sur la période.

### Investissements dans d'autres fonds d'investissements pendant la période

Les Fonds gérés par Andera Partners n'investissent pas dans d'autres FIA ou fonds assimilés.

### Cessions pendant la période

Nom de la société	Activité	Quantités cédées	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	Plus ou moins values réalisées (€)
Financière GOA (*)	Fabrication et distribution de poubelles en inox et accessoires de salle de bain	50 379	50 379	171	- 50 208
GENKYOTEX	Petites molécules anti-fibrotiques	7 365	261 432	21 512	- 239 920
<b>Total général</b>			<b>311 811</b>	<b>21 684</b>	<b>-290 127</b>

(\*) Transfert de titres au management

# Autres points : éléments juridiques

<b>Vie juridique du Fonds</b>	Co-investissements / Co-désinvestissements	<p>Les co-investissements et les co-désinvestissements par le Fonds s'effectuent au même prix et dans les mêmes conditions juridiques et financières que les Autres Fonds, sous réserve des différentes contraintes juridiques liées aux différents véhicules d'investissement et eu égard à la situation particulière de chaque fonds, conformément aux indications du Code de Déontologie de France Invest (anciennement AFIC).</p> <p><b>Co-investissements</b></p> <p>Aucun co-investissement n'a eu lieu sur la période.</p> <p><b>Co-désinvestissements</b></p>															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Société</th><th>Fonds</th><th>Cessions (€)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>GENKYOTEX</td><td>BIODISCOVERY 2</td><td>2 895 660</td></tr> <tr> <td>GENKYOTEX</td><td>BIODISCOVERY 3</td><td>9 017 757</td></tr> <tr> <td>GENKYOTEX</td><td>PARTENARIAT &amp; INNOVATION 2</td><td>19 856</td></tr> <tr> <td>GENKYOTEX</td><td>PARTENARIAT &amp; INNOVATION 4</td><td>177 015</td></tr> </tbody> </table>	Société	Fonds	Cessions (€)	GENKYOTEX	BIODISCOVERY 2	2 895 660	GENKYOTEX	BIODISCOVERY 3	9 017 757	GENKYOTEX	PARTENARIAT & INNOVATION 2	19 856	GENKYOTEX	PARTENARIAT & INNOVATION 4	177 015
Société	Fonds	Cessions (€)															
GENKYOTEX	BIODISCOVERY 2	2 895 660															
GENKYOTEX	BIODISCOVERY 3	9 017 757															
GENKYOTEX	PARTENARIAT & INNOVATION 2	19 856															
GENKYOTEX	PARTENARIAT & INNOVATION 4	177 015															
Mandats sociaux		<p>Les mandats exercés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021 au sein de sociétés dans lesquelles PARTENARIAT &amp; INNOVATION a investi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FINANCIERE GOA (Groupe FINAG) : Membre du Conseil de Surveillance</li> <li>- GENKYOTEX : Administrateur</li> </ul>															
Rémunérations versées sur l'exercice		<p>Au titre de l'exercice clos au 31-03-2020, la société de gestion Andera Partners a constaté pour l'ensemble de son personnel constitué de 63 salariés (effectif moyen 2019-2020) un montant de rémunérations fixes de 7,03 M€ et un montant de rémunérations variables de 3,47 M€.</p> <p>Les membres du personnel dont les activités ont une incidence sur le profil de risque des FIA gérés par la société de gestion (« les preneurs de risques ») ont perçu des rémunérations s'élevant à 7,25 M€ au titre de l'exercice.</p> <p>Dans le cadre de l'intéressement aux plus-values (carried interest), les membres de l'équipe de gestion porteurs de Parts B n'ont pas reçu de distribution au cours de l'exercice.</p>															
Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice		<p>Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du fonds et concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sa stratégie et ses objectifs de gestion</li> <li>- Les modalités d'évaluation des actifs</li> <li>- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)</li> <li>- Les dispositifs et systèmes de gestion de risque et de la liquidité du FIA</li> </ul>															
Informations relatives au niveau de levier		Néant.															

Utilisation des droits de vote	Conformément à l'article 314-100 et suivants du Règlement Général de l'AMF, le gestionnaire a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille. Durant cet exercice, les gestionnaires ont participé ou se sont fait représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont exercé librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.
Modifications intervenues concernant les méthodes de valorisation au cours de l'exercice précédent et de cet exercice	Néant.
Opération de crédit	Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit lié à la société de gestion n'a été réalisée auprès de sociétés du portefeuille.
Intervention du fonds sur les marchés à terme et les conséquences sur le portefeuille	Aucune intervention du fonds ne s'est produite sur les marchés à terme.
Convention SOFARIS « Fonds Propres »	Andera Partners n'a souscrit auprès de OSEO SOFARIS aucune assurance sur les investissements réalisés par le FCPI Partenariat & Innovation.
Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties	Dans le cadre d'une convention de services entre la société de gestion Andera Partners, gérant du fonds, et la banque Edmond de Rothschild (France), Andera Partners utilisait jusqu'au 15 mars 2018 la salle des marchés d'Edmond de Rothschild (France) et se conformait strictement aux règles de sélection et d'évaluation définies par Edmond de Rothschild (France). Depuis cette date, Andera Partners a mis en place une nouvelle politique de meilleure exécution.
Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	La politique d'investissement du fonds ne prend pas simultanément en compte les trois critères ESG : environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

# Etats Financiers

## 1. Bilan

### BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	31/03/2021	31/03/2020
<b>DEPOTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>556 228,47</b>	<b>479 554,77</b>
• Instruments financiers de capital investissement	456 247,22	384 609,26
° Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	13 669,44
° Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	456 247,22	370 939,82
• Contrats financiers	0,00	0,00
• Autres instruments financiers	99 981,25	94 945,51
<b>CREANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>20 841,55</b>	<b>11 802,66</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>577 070,02</b>	<b>491 357,43</b>

### BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	31/03/2021	31/03/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
• CAPITAL (1)	878 162,67	499 086,72
• Report à nouveau (a)	0,00	0,00
• Plus et moins-values nettes (a, b, c)	-290 139,45	116,77
• Résultat de l'exercice (a, b)	-19 080,30	-9 525,70
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>568 942,92</b>	<b>489 677,79</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>8 127,10</b>	<b>1 679,64</b>
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Concours bancaires courants	0,00	0,00
• Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>577 070,02</b>	<b>491 357,43</b>

1) capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FCFI

a) Y compris comptes de régularisations

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

## 2. Hors Bilan

HORS BILAN	31/03/2021	31/03/2020
<b>OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>TOTAL OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPERATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>TOTAL AUTRES OPERATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 3. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2021	31/03/2020
<b>Produits sur opérations financières (1)</b>		
· Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
· Produits sur instruments financiers de capital investissement	0,00	0,00
· Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
· Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
· Autres charges financières	81,39	0,00
<b>TOTAL II</b>	<b>-81,39</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I-II)</b>		
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion (IV)	18 998,91	9 525,70
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (I - II + III - IV)</b>	<b>-19 080,30</b>	<b>-9 525,70</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	0,00	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-19 080,30</b>	<b>-9 525,70</b>

1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

# Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS appelle l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans un autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable, prévu par le règlement n° 2014-01 du 14 janvier 2014 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement 2017-05 du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Les Actifs du FCPI comprennent tous les titres détenus dans son portefeuille, évalués comme indiqué ci-dessous, plus les créances, les liquidités et les montants investis à court terme. L'Actif Net est déterminé en déduisant tout passif éventuel de la valeur des Actifs du FCPI.

### Évaluation du portefeuille

Pour les besoins de calcul de l'actif net du Fonds, les instruments financiers et les autres valeurs détenues par le Fonds sont évaluées par la Société de gestion conformément aux règles et méthodes préconisées par la réglementation en vigueur (Règlement 2003-02 du Comité de la Réglementation Comptable) et aux recommandations du Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en mars 2005 par Invest Europe (anciennement European Venture Capital Association (EVCA)), France Invest (anciennement AFIC) et l'International Private Equity Valuation Board (IPEV).

#### *Instruments Financiers négociés sur un marché réglementé ou non réglementé*

Les instruments financiers négociés sur un Marché Réglementé seront évalués sur la base du cours de clôture du marché constaté lors du dernier jour de cotation de la période d'évaluation. Pour les Investissements cotés soumis à une restriction ou à un "lock-up", une décote d'au moins 25% sera appliquée.

Les instruments financiers négociés sur un Marché Non Réglementé seront évalués selon les méthodes exposées ci-dessus, toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées est réduit et que le cours n'est pas représentatif, ces instruments financiers pourront faire l'objet d'une évaluation selon les méthodes applicables aux instruments financiers non cotés.

#### *Instruments financiers non cotés*

La Société de Gestion évalue les instruments financiers non cotés à leur Juste Valeur, qui, dans sa vision, correspond au montant pour lequel il peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant sans contraintes et dans des conditions de concurrence normale. La Société de Gestion choisira la méthode la plus adaptée à la nature, aux conditions et aux circonstances de l'investissement réalisé.

La méthode du « Prix d'un Investissement Récent » constituera la méthode privilégiée compte tenu de la nature des investissements réalisés, en conformité avec l'orientation de gestion du Fonds. La valorisation retenue sera basée sur :

Le prix payé lors de la souscription ou de l'acquisition initiale des titres de la société par le Fonds ou lors d'un investissement complémentaire.

Le prix d'émission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par un tiers à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou le prix de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres.

Dans ce cas, l'évaluation des titres non cotés est basée sur le prix de l'opération, sous réserve qu'il ne sera pas tenu compte du prix de cette opération (ou il lui sera appliquée une décote appropriée), lorsque (i) l'opération avec des tiers est intervenue autrement que dans des conditions normales de marché, (ii) les objectifs du tiers ayant investi (intervenant uniquement dans l'opération) sont de nature stratégique et non pas de nature strictement financière, ou (iii) la transaction a été réalisée par échange de titres et les titres reçus sont non cotés.

En l'absence d'une transaction récente, la Société de Gestion s'attachera à identifier l'impact de tout changement ou événement postérieur à l'opération de référence susceptible d'affecter la Juste Valeur retenue.

La Société de Gestion aura la possibilité de retenir une autre méthode (multiples de résultats, références sectorielles...) et appliquera une décote de négociabilité sur la valeur de l'investissement, si elle considère cette méthode plus appropriée pour refléter la Juste Valeur de l'Investissement et notamment dans le cas où une ou plusieurs sociétés de portefeuille dégageront des résultats bénéficiaires ou des flux de trésorerie positifs pérennes.

En cas de constatation d'éléments déterminants attestant une diminution significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte, soit à la date d'investissement, soit au dernier arrêté, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors du dernier arrêté est constatée par tranche de 25%, étant précisé qu'il sera possible d'appliquer une décote autre qu'un multiple de 25% si la Société de Gestion dispose d'informations suffisantes pour une évaluation plus précise.

#### *Parts ou Actions d'OPC et droits d'entités d'investissement*

Les actions et les parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

La valeur de tous les titres sera convertie en Euro suivant le cours des devises à Paris le jour de l'évaluation.

Afin de vérifier la mise en œuvre des principes ci-dessus définis, l'évaluation du portefeuille au 31 mars et au 30 septembre sera soumise au Commissaire aux Comptes par la Société de Gestion, préalablement à la détermination de la Valeur Liquidative des parts.

L'OPC a opté pour l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

#### *Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes*

Les revenus de valeurs à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés, en conséquence ils sont comptabilisés en produits lors du paiement.

#### *Règles sur frais et sorties de titres*

Les titres sont enregistrés hors frais et les sorties se font suivant la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré.

#### *Catégories de parts et valeur liquidative*

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B, conférant des droits différents à leur propriétaire.

La souscription des parts A était ouverte à toute personne physique ou morale, française ou étrangère.

La souscription des parts B était réservée à la Société de Gestion, au Promoteur, au Sponsor et aux personnes en charge de la gestion du fonds.

Chaque Investisseur dispose d'un droit de copropriété sur les Actifs du Fonds proportionnel aux parts détenues de chaque catégorie.

#### *Valeur d'origine et nombre des parts*

La valeur initiale des parts (hors droits d'entrée) est :

part A : 16 Euros par part

part B : 16 Euros par part

Il a été émis 1100 parts B représentant 0,1% des souscriptions totales depuis la création.

#### *Valeur liquidative des parts*

Les valeurs liquidatives des parts sont établies tous les trois mois, le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année, et pour la première fois au dernier jour de la Période de Souscription. La Société de Gestion peut établir ces valeurs liquidatives plus fréquemment en vue de rachats de parts effectués afin de distribuer du numéraire. Seules les valeurs liquidatives des parts établies les 31 mars et 30 septembre seront attestées par le Commissaire aux Comptes.

Les parts A sont des parts prioritaires qui ont droit à l'intégralité des distributions du Fonds jusqu'au remboursement complet de leur valeur initiale. Les parts A ont également droit à 80% de la plus-value du Fonds éventuellement réalisée.

Les parts B sont des parts ordinaires qui donnent droit à leurs titulaires, dès lors que le nominal des parts A aura été remboursé, à recevoir, au-delà de leur valeur initiale, 20 % des produits et plus-values nets réalisés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs parts, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

#### *Ordre de distributions*

Toute distribution en espèces ou en titres, réalisée par le Fonds, est allouée dans l'ordre de priorité suivant :

Premièrement, au remboursement aux porteurs de parts A de la valeur initiale des parts A.

Deuxièmement, au remboursement aux porteurs de parts B de la valeur initiale des parts B.

Finalement, dans la proportion de 80% aux porteurs de parts A et 20% aux porteurs de parts B.

### **Frais facturés aux fonds**

#### *Rémunération de la société de gestion*

Le Fonds versera une rémunération à compter de la création du Fonds et jusqu'à la fin de la période de liquidation du Fonds. La Commission de Gestion sera de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Engagement Global pendant les 3 premiers exercices et de 3,6% par an net de toutes taxes sur la base de l'Actif Net du Fonds les exercices suivants. La Commission de Gestion comprend la rémunération de la Société de Gestion et du Promoteur.

La Commission de Gestion sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre. La Commission de Gestion n'est pas à ce jour soumise à TVA. Si de la TVA devenait due, elle n'augmentera pas la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera diminuée annuellement des Honoraires de Transactions perçus par la Société de Gestion. Les Honoraires de Transaction sont (i) les honoraires et commissions relatifs à des prestations de service facturées au Fonds par la Société de Gestion, et (ii) la quote-part attribuable au Fonds, au prorata des fonds propres et quasi fonds propres détenus par le Fonds dans la société concernée, de toutes commissions de quelque nature que ce soit perçues et conservées par la Société de Gestion dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'investissements effectués par le Fonds (tels les commissions de négociation, d'arrangement, de syndication ou de prise ferme) ou dans le cadre du suivi de sociétés du portefeuille, y compris les jetons de présence.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Société de Gestion ne préleve plus de Commission de Gestion.

#### *Rémunération du Dépositaire*

Le Dépositaire recevra une commission annuelle égale à 0,12% TTC de l'Actif Net du Fonds. La rémunération du Dépositaire sera versée à terme échu, le dernier jour de chaque trimestre.

#### *Autres Frais*

Les frais de transaction sont tous les frais externes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'un investissement (y compris, le cas échéant, les droits d'enregistrement ou tous autres droits et taxes similaires). Les frais de transaction qui ne sont pas pris en charge par les sociétés cibles seront sur présentation de justificatifs payés par le Fonds, et comprennent notamment les frais d'intermédiaires et de courtage, les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques et comptables et les frais de contentieux éventuels engagés pour le compte du Fonds. Le Fonds supportera également, sur présentation de justificatifs appropriés, tous frais relatifs à son fonctionnement, y compris, sans que cette liste soit limitative, les frais de Commissaires aux Comptes, tous comptables indépendants, tous conseils juridiques et fiscaux et tous autres conseils externes, les primes d'assurance (y compris l'assurance couvrant la responsabilité éventuelle des mandataires sociaux et les commissions Sofaris), ainsi que les frais liés aux rapports préparés pour le compte des Investisseurs. Le montant global des frais de transaction et de fonctionnement visés au présent paragraphe ne pourra excéder annuellement 1,5% TTC de l'Engagement Global. Tous montants excédant ce seuil seront pris en charge par la Société de Gestion.

#### *Frais de constitution*

Le Fonds a versé au titre des frais de constitution du Fonds une somme forfaitaire de 50.000 (cinquante mille) Euros net de toutes taxes à la Société de Gestion, afin de couvrir les frais juridiques, comptables, de déplacement, honoraires de consultants et autres frais administratifs liés à la création, l'organisation, le lancement et la commercialisation du Fonds. Cette somme forfaitaire a été versée à la fin de la Période de Souscription.

## Politique de distribution

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer les plus et moins-values nettes réalisées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

Le plan comptable des OPCVM a été modifié pour tenir compte de cette possibilité nouvelle.

Le fonds capitalise le résultat et les plus et moins-values nettes de l'exercice.

## 2. Autres informations

### Évolution de l'actif net - décomposition du capital

		31/03/2021	31/03/2020	Variation exercice
<b>APPORTS</b>	+	<b>18 244 272,00</b>	<b>18 244 272,00</b>	<b>0,00</b>
Capital souscrit <sup>1</sup>	+	18 244 272,00	18 244 272,00	0,00
Capital non appelé <sup>2</sup>	-	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT DE LA GESTION</b>	+/-	<b>+ 3 424 885,77</b>	<b>+ 3 345 620,64</b>	<b>+ 79 265,13</b>
Résultat de l'exercice	+/-	- 19 080,30	- 9 525,70	- 9 554,60
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	- 4 224 278,06	- 4 214 752,36	- 9 525,70
Plus values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	+	8 207 671,27	8 207 671,27	0,00
Sur dépôts et autres instruments financiers	+	2 442 914,59	2 442 914,59	0,00
Sur contrats financiers	+			
Moins values réalisées				
Sur instruments financiers de capital investissement	-	2 172 482,53	1 882 355,08	290 127,45
Sur dépôts et autres instruments financiers	-	350 189,86	350 189,86	0,00
Sur contrats financiers	-			
Indemnités d'assurance perçues	+			
Quote-part de plus-values restituées aux assureurs	-			
Frais de transaction	-	83 567,59	83 555,59	12,00
Déficiences de change	+/-			
Déficiences d'estimation				0,00
Sur instruments financiers de capital investissement	+/-	- 376 985,41	- 760 434,55	+ 383 449,14
Sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	+ 883,66	- 4 152,08	+ 5 035,74
Sur contrats financiers	+/-			
Boni de liquidation	+/-	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00
<b>RACHATS ET REPARTITIONS D'ACTIFS</b>	-	<b>21 050 214,85</b>	<b>21 050 214,85</b>	<b>0,00</b>
Rachats <sup>2</sup>	-	706 762,85	706 762,85	0,00
Distributions de résultats	-			
Distributions des plus et moins values nettes	-			
Répartitions d'actifs	-	20 343 452,00	20 343 452,00	0,00
<b>AUTRES ELEMENTS<sup>3</sup></b>	+/-	<b>- 50 000,00</b>	<b>- 50 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE</b>	=	<b>568 942,92</b>	<b>489 677,79</b>	<b>79 265,13</b>

Le tableau présente des montants cumulés depuis l'origine du fonds.

1 y compris les commissions de souscription acquises au FCPI

2 sous déduction des commissions de rachat acquises au FCPI

3 Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part du FCPI (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

## Boni de liquidation

### Actif Net

**568 942,92**

#### Détermination solde actif net après remboursement parts A et parts B

Remboursement parts A	1 084 465,000	0,00	0,00
Remboursement parts B	1 100,000	0,00	0,00
<b>Solde</b>			<b>568 942,92</b>

#### Détermination Actif Net part A

	Base	Nombre de titres	valeur initiale	
Montant souscrit et libéré		1 084 465,000	0,00	0,00
Distribution				0,00
80% solde actif net après rbt part B	568 942,92			455 154,34
Actif net A calculé				455 154,34
<b>Actif net A retenu</b>			<b>455 154,34</b>	
Nombre de parts A			1 084 465,000	

**Valeur liquidative A**  
FR0010504910

**0,41**

#### Détermination Actif Net part B

	Base	Nombre de titres	valeur initiale	
Remboursement parts B		1 100,000	0,00	0,00
Distribution				0,00
20% solde actif net	568 942,92			113 788,58
Actif net B calculé				113 788,58
Boni de liquidation				0,00
<b>Actif net B retenu</b>			<b>113 788,58</b>	
Nombre de parts B			1 100,000	

**Valeur liquidative B**  
FR0010519264

**103,44**

#### Vérification Actif Net Global

Actif Net A	455 154,34
Actif Net B	113 788,58
Boni de liquidation	0,00
	<b>568 942,92 ok</b>

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du Fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

## Autres compléments d'information

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

Parts A	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Actif Net	455 154,34	391 742,23	330 391,57	362 555,01	976 290,75
Engagement de souscription	17 351 440,00	17 351 440,00	17 351 440,00	17 351 440,00	17 351 440,00
Montant libéré	17 351 440,00	17 351 440,00	17 351 440,00	17 351 440,00	17 351 440,00
Répartitions d'actifs	19 784 240,00	19 784 240,00	19 784 240,00	19 784 240,00	19 242 007,50
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	1 084 465	1 084 465	1 084 465	1 084 465	1 084 465
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	0,41	0,36	0,30	0,33	0,90

Parts B	31/03/2021	31/03/2020	31/03/2019	31/03/2018	31/03/2017
Actif Net	113 788,58	97 935,56	82 597,89	90 638,75	244 072,69
Engagement de souscription	17 600,00	17 600,00	17 600,00	17 600,00	17 600,00
Montant libéré	17 600,00	17 600,00	17 600,00	17 600,00	17 600,00
Répartitions d'actifs	559 812,00	559 812,00	559 812,00	559 812,00	424 259,00
Distribution sur résultat					
Distribution sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	1 100	1 100	1 100	1 100	1 100
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative	103,44	89,03	75,08	82,39	221,88

Évolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	En parts	En montant (€)
Parts souscrites durant l'exercice		
PART A		
PART B		
Parts rachetées durant l'exercice		
PART A	0,00	0,00
PART B		
Solde net des souscriptions rachats		
PART A	0,00	0,00
PART B	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice		
PART A	1 084 465	
PART B	1 100	

Valeur boursière des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire

	31/03/2021
Titres acquis à reméré	
Titres pris en pension livrés	NEANT
Titres empruntés	

*Valeur boursière des titres donnés et reçus en garantie*

**31/03/2021**

Titres donnés en garantie et maintenus en portefeuille titres

NEANT

Titres reçus en garantie et non-inscrits en portefeuille titres

---

*Titres du groupe détenus en portefeuille*

**31/03/2021**

Actions

Obligations

TCN

OPC

NEANT

Contrats financiers

---

Tableau d'affectation des sommes distribuables de l'exercice

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat	31/03/2021	31/03/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-19 080,30	-9 525,70
<b>Total</b>	<b>-19 080,30</b>	<b>-9 525,70</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-19 080,30	-9 525,70
<b>Total</b>	<b>-19 080,30</b>	<b>-9 525,70</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au plus et moins-values	31/03/2021	31/03/2020
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-290 139,45	116,77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-290 139,45</b>	<b>116,77</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-290 139,45	116,77
<b>Total</b>	<b>-290 139,45</b>	<b>116,77</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		

## Inventaire des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Devise	Quantités	Coût d'acquisition global (€)	Evaluation globale (€)	Différence d'estimation globale (€)	% Actif Net
FINANCIERE GOA	Actions	EUR	453 413	453 413,00	0,00	-453 413,00	0,0%
FINANCIERE GOA	Obligations	EUR	364 942	379 819,63	456 247,22	76 427,59	80,2%
<b>Total général</b>				<b>833 232,63</b>	<b>456 247,22</b>	<b>-376 985,41</b>	<b>80,2%</b>

Le portefeuille, certifié ligne à ligne par le dépositaire, est mis à la disposition des porteurs de parts qui en font la demande.

## Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé

Titres	Cours ou dernière valeur connue (€)	Valeur ajustée (€)	Commentaires
Néant			

L'application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par l'IPEV (International Private Equity & Venture Capital Valuation Board) pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions contractuelles sur leur cessibilité.

## Évolution de l'évaluation des investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Exercice N		Exercice N - 1		Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
FINANCIERE GOA	833 232,63	456 247,22	883 611,63	370 939,82	-	50 379,00
GENKYOTEX	-	-	261 432,18	13 669,44	-	261 432,18
<b>Total général</b>	<b>833 232,63</b>	<b>456 247,22</b>	<b>1 145 043,81</b>	<b>384 609,26</b>	<b>-</b>	<b>311 811,18</b>
						<b>71 637,96</b>

## État des cessions de l'exercice sur investissements en Capital Investissement

Nom de la société	Titres	Coût d'acquisition (€)	Prix de cession (€)	+/- Value
Financière GOA	Actions	50 379,00	171,30	-50 207,70
GENKYOTEX	Actions	261 432,18	21 512,43	-239 919,75
<b>Total général</b>		<b>311 811,18</b>	<b>21 683,73</b>	<b>- 290 127,45</b>

## Clauses particulières affectant les investissements en Capital Investissement (indexation, révision de prix, dilution...)

Engagements divers :

Protection anti-dilution :

Pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, PARTENARIAT & INNOVATION bénéficie de mécanismes de relution, notamment à travers l'octroi de Bons de Souscription d'actions (BSA), si une opération ultérieure à l'entrée du fonds est trop dilutive.

## État des placements en Trésorerie

Titres	Quantités	Evaluation (€)	% de l'actif net	Type
EDR START PART I	17	99 981,25	17,57%	OPCVM Moyen long terme > 2ans
<b>Total général</b>		<b>99 981,25</b>	<b>17,57%</b>	

## Dettes et créances

Créances	Valeur brute	Provision	Valeur nette
<b>Total des créances</b>			<b>0,00</b>
Dettes	Valeur nette		
Autres charges à payer	8 127,10		
<b>Total des dettes</b>	<b>8 127,10</b>		

## Frais facturés au fonds sur l'exercice

Les frais de fonctionnement supportés par le fonds au cours de l'exercice s'élèvent à 19 080,30 €.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la société de gestion renonce à toute commission de gestion.

Nature	Montant (en €)
Commission de gestion	<b>0,00</b>
- <i>avoir</i>	<i>0,00</i>
Commission nette	<b>0,00</b>
Dépositaire	<b>613,69</b>
CAC	<b>7 831,68</b>
Honoraires divers	<b>10 527,84</b>
<i>dont comptabilité</i>	<i>7 627,07</i>
<i>dont gestion administrative</i>	<i>0,00</i>
<i>dont autres</i>	<i>2 900,77</i>
Frais de constitution	<b>0,00</b>
Frais bancaire	<b>81,39</b>
Divers (assurance, impôts...)	<b>25,70</b>
<b>Total</b>	<b>19 080,30</b>



61, rue Henri Regnault  
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

## FCPI PARTENARIAT ET INNOVATION

### Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

**FCPI PARTENARIAT ET INNOVATION**

374 rue Saint-Honoré

75001 Paris

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2021

Aux porteurs de parts du FCPI Partenariat et Innovation,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI) Partenariat et Innovation relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 mars 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPI ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique  
Document authentifié et daté par signature électronique*

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Gilles DUNAND-ROUX



Signature  
numérique de Gilles  
DUNAND-ROUX  
Date : 2021.06.22  
16:49:49 +02'00'

**andera**  
PARTNERS

**Société de Gestion**

Andera Partners  
374, rue Saint Honoré  
75001 - Paris  
RCS 444 071 989 PARIS

**Dépositaire**

Edmond de Rothschild (France)  
47, rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 - Paris  
RCS 572 037 026 PARIS